07

LES TROIS MÉGA-FUSIONS DE L'AGROINDUSTRIE : L'ARRÊT DE MORT DE LA SOUVERAINETÉ DES AGRICULTRICES ET DES AGRICULTEURS ?

Mariam Mayet et Stephen Greenberg

Mariam Mayet est la directrice exécutive et la fondatrice du Centre africain pour la biodiversité (ACB).

Stephen Greenberg est chercheur principal et coordinateur de recherche à l'ACB.

L'ACB mène des actions de recherche, d'analyse, de renforcement des capacités et des mouvements et de plaidoyer. Il œuvre également à la diffusion d'informations dans le but de sensibiliser l'opinion publique, de déclencher l'action collective et d'influer sur la prise de décisions concernant les questions liées à la biosécurité, la biodiversité agricole et les systèmes semenciers paysans en Afrique. Ses travaux permettent d'informer et de mieux faire entendre les voix des mouvements sociaux qui luttent pour la souveraineté alimentaire en Afrique.

« Partout dans le monde, les groupes de la société civile s'élèvent contre cette consolidation de l'hégémonie de l'agriculture commerciale à grande échelle et de l'agroindustrie dans les chaînes de valeur agricoles ».

Le système agricole mondial est de plus en plus guidé par les intérêts des entreprises. Les quarante dernières années ont été marquées par un important transfert du pouvoir des États-nations vers les entreprises privées, celles-ci jouant un rôle moteur dans le système agroalimentaire mondial [1]. Ce changement revêt plusieurs dimensions, comme la libéralisation des échanges, la privatisation, la dérégulation et la re-régulation en faveur des entreprises, ainsi que la mondialisation de ces dernières. Sujettes à une concentration grandissante par vagues successives de fusions et d'acquisitions, les entreprises ont désormais plus de pouvoir pour imposer des systèmes de gouvernance et répartir le risque sur les systèmes de production et de distribution. Les États-nations continuent de jouer un rôle, sans toutefois aller jusqu'à intervenir dans les relations de pouvoir entre le capital et les populations nationales. Ils sont de plus en plus subordonnés à la logique de l'accumulation du capital, des économies d'échelle et de la concentration des compétences techniques et financières. Cette époque se caractérise aussi par une financiarisation accrue du système, à maints égards. Depuis l'avènement du capitalisme, la finance, présente dans tous les rouages des processus de production et de distribution, fait partie intégrante du système. Cependant, de nos jours, les capitaux financiers dépendent de plus en plus de l'ingénierie financière pour créer des produits (tels que des instruments dérivés) permettant de réaliser des bénéfices sans avoir à investir dans des processus de production [2].

Remerciements

Merci à Jennifer Clapp (Université de Waterloo), Stig Tanzmann (Pain pour le Monde), Philipp Mimkes (FIAN Allemagne), Karine Peschard (Institut de Hautes Études Internationales et du Développement) et Priscilla Claeys (Université de Coventry et FIAN Belgique) pour leur aide à la révision du présent article.

Photo

Des activistes résistent contre Monsanto (Córdoba, Argentine, 2015). Image de Pablo Ernesto Piovano.

Il n'est plus à démontrer que la libéralisation des échanges prévue par l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce* (GATT) puis par l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à partir de 1994 a assujetti les productrices et les producteurs agricoles à la discipline de la « concurrence » mondiale, entraînant une poussée inexorable vers les économies d'échelle. Or, les règles du jeu de cette concurrence sont complètement faussées. Le régime commercial de l'OMC sert principalement les intérêts des entreprises des États-Unis, de l'Union européenne, du Canada et du Japon [3]. Ces économies capitalistes avancées continuent de verser d'énormes subventions aux entreprises, lesquelles peuvent ainsi exporter leurs excédents à un prix inférieur au coût de production, au détriment des activités productives des petits producteurs à travers le monde. Ce régime a forcé l'ouverture des échanges commerciaux bien qu'aucun accord d'accès minimum aux marchés ne l'impose [4]. Les pays en développement ont été dépossédés des outils nécessaires à l'essor de leur production nationale et à la protection de leurs secteurs stratégiques (comme l'agriculture pour la production alimentaire), des outils utilisés dans le passé par les principales économies capitalistes afin de protéger et de renforcer leurs propres secteurs face à la concurrence mondiale.

Le présent article porte sur les trois méga-fusions de l'agroindustrie actuellement en cours dans le domaine des biotechnologies agricoles, des semences et de l'agrochimie. Ces fusions révèlent des processus plus larges menaçant la participation à la vie économique, l'équité sociale et la durabilité écologique, ainsi que la souveraineté alimentaire et semencière.

1 McMichael, Philip, "Global development and the corporate food regime", dans : Buttel, F. H., et McMichael, P. (dir.), *New directions in the sociology of global development*, Amsterdam : Elsevier, 2005.

2 Bryan, Dick et Rafferty, Michael, "Deriving capital's (and labour's) future", *Socialist Register*, vol. 47, 2010, pp. 196-223.

3 Einarsson, Peter, "Agricultural trade policy as if food security and ecological sustainability mattered: Review and analysis of alternative proposals for the renegotiation of the WTO Agreement on Agriculture", *Globala Studier*, n° 5, 2002.

4 Pour en savoir plus sur l'impact du régime international de « libre »-échange sur la gouvernance alimentaire, voir : Patnaik, Biraj, « Iniquité à volonté : l'alimentation à la table de l'OMC », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2015, pp. 53-58. *www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/49*

LORSQUE LA PRIORITÉ AU REGROUPEMENT DES INTÉRÊTS PRIVÉS RELÈGUE AU SECOND PLAN LA VIE DES POPULATIONS

Six géants des semences et de l'agrochimie, surnommés les « *Big Six* » [5], dominent le secteur mondial des semences commerciales et de l'agrochimie : BASF, Bayer, Dow, DuPont, Monsanto et Syngenta. Ces mastodontes contrôlent actuellement 75 % du marché mondial de l'agrochimie [6], 63 % du marché des semences commerciales et plus de 75 % des activités de R&D menées par le secteur privé dans ces domaines [7]. Cette situation d'oligopole, qui entraîne déjà une perte d'autonomie des paysan-ne-s ainsi qu'une accentuation des inégalités structurelles et des préjudices écologiques, est en passe de s'aggraver davantage avec trois projets de fusion-acquisition qui, au moment de la rédaction du présent article, étaient étudiés par les autorités de la concurrence. Il est ainsi prévu que les géants américains de la chimie Dow Chemical et DuPont fusionnent, que China National Chemical Corporation (ChemChina) rachète Syngenta, et que Bayer acquière Monsanto [8]. Si la fusion proposée entre Bayer et Monsanto reçoit un feu vert, une seule et même société contrôlera trente pour cent du marché mondial des semences commerciales et 25 % du marché (agrochimique) mondial des pesticides et herbicides commerciaux [9].

Ces projets de fusion sont actuellement examinés par les autorités de la concurrence de trente pays [10]. De manière générale, les lois antitrust et sur la concurrence visent des questions restreintes de concurrence sur des marchés segmentés et traitent les fusions au fur et à mesure qu'elles se présentent. Les autorités de la concurrence ne tiennent pas compte des enjeux d'intérêt public, à moins qu'ils ne soient directement liés à des questions de concurrence [11]. Elles examinent soit les secteurs où les sociétés fusionnantes ont des actifs qui se chevauchent, soit leur part de marché cumulée sur un segment particulier (par exemple les herbicides à large spectre utilisés sur le maïs). En revanche, il est peu probable qu'elles étudient les conséquences de ces fusions en termes d'exacerbation des inégalités sociales et de problèmes écologiques engendrés par l'agriculture industrielle. Ce qui n'a aucun poids sur la prise de décision, c'est l'effet de la domination d'une plate-forme technologique relevant de pratiques cartellaires sur les caractères biotechnologiques, la production de semences et les produits agrochimiques brevetés qui verrouille toute concurrence de la part des technologies et systèmes de production alternatifs. La concession massive de licences croisées renforce la domination de cette plate-forme [12] structurée autour des semences hybrides et génétiquement modifiées et intégrant des produits chimiques « indissociables ». Ainsi, les caractères, la semence et les produits chimiques forment un tout indivisible. Les fusions en cours vont consolider cette plate-forme, car les futurs travaux de R&D s'attacheront à identifier les modalités par lesquelles tirer profit de nouvelles associations entre la propriété intellectuelle, les semences et les produits chimiques disponibles dans l'arsenal technologique élargi des entités fusionnées.

Cette trajectoire technologique dominante est fortement marquée par la spécialisation, notamment au regard des cultures vivrières étudiées et mises au point [13], ce qui aboutit à ne considérer que quelques cultures commerciales et à fournir un nombre réduit d'alternatives. Dans cette situation, les paysan-ne-s et les autres personnes travaillant dans les zones rurales ne sont plus acteurs de l'innovation et deviennent de simples récepteurs passifs d'innovations imposées qui favorisent les intérêts d'entreprises privées. La protection de la propriété intellectuelle – que ce soit par des brevets ou par la protection des obtentions végétales instituée par

5 ETC Group (2016) a récemment introduit une nouvelle expression anglaise pour désigner ce groupe : « GenChem », association de « *genomics* » (la génomique) et de « *chemical* » (chimique).

6 L'agrochimie couvre à la fois la protection des cultures et l'utilisation d'engrais synthétiques. Cependant, dans cet article, les expressions « agrochimie » et « protection des cultures » sont utilisées de manière interchangeable.

7 ETC Group, "Breaking Bad: Big Ag Mega-Mergers in Play Dow + DuPont in the Pocket? Next: Demonsanto?", *Communiqué n°115*, décembre 2015, p. 4. *www.etcgroup.org/sites/www.etcgroup.org/files/files/etc_breakbad_23dec15.pdf* (en anglais ou en espagnol)

8 Clapp, Jennifer, *Bigger is not always better: Drivers and implications of the recent agribusiness megamergers*, Waterloo : Université de Waterloo, 2017. *www.researchgate.net/publication/314206957_Bigger_is_Not_Always_Better_Drivers_and_Implications_of_the_Recent_Agribusiness_Megamergers* (en anglais)

9 Peries, Sharmini, "Dangers of the proposed Bayer-Monsanto merger", *The Real News Network*, 22 septembre 2016. *therealnews.com/t2/index.php?option=com_contentandtask=viewandid=31andItemid=74andjumival=17276* (en anglais)

10 Par exemple, la Commission de la concurrence indienne examine actuellement l'impact sur la concurrence du projet de fusion entre Dow et DuPont. Si l'opération se concrétise, la nouvelle entité pourrait devenir la plus grande entreprise de produits chimiques et de matériaux au monde. Pour en savoir plus, voir : Bhutani, Shalini, "Why India's Competition Commission Must Stop the Dow and DuPont Merger", *The Wire*, 13 avril 2017. *thewire.in/122855/indias-competition-commission-must-stop-dow-dupoint-merger/* (en anglais)

11 Par exemple, en Afrique du Sud, la Loi n° 89 de 1998 sur la concurrence (*Competition Act No 89*) fait référence, dans son préambule et son objet, aux objectifs d'intérêt public, explicitement précisés dans ses sections consacrées à l'évaluation des dérogations et à l'examen des fusions. Cependant, ces questions d'intérêt public doivent découler directement de nouvelles limitations de la concurrence et du choix résultant d'un projet de fusion, faute de quoi elles ne seront pas examinées par la Commission.

12 Howard, Philip H., "Intellectual property and consolidation in the seed industry", *Crop Science*, vol. 55, n° 6, pp. 2489-2495.

13 Frison, Emile A., *De l'uniformité à la diversité : changer de paradigme pour passer de l'agriculture industrielle à des systèmes agroécologiques diversifiés*, IPES-FOOD, 2016. *www.ipes-food.org/images/Reports/UniformitealaDiversite_FullReport_French.pdf*

l'Union pour la protection des obtentions végétales (UPOV) – est déterminante pour renforcer la mainmise sur le marché, à travers la propriété et le contrôle exclusifs à long terme des technologies, la concession de licences et le regroupement des technologies. Les agricultrices et agriculteurs se retrouvent ainsi enfermé-e-s dans un système semencier qu'ils n'ont pas choisi, les obligeant, d'une part, à utiliser des marques brevetées et les privant, d'autre part, de leurs droits historiques à conserver, utiliser, échanger et vendre des semences de ferme, alors que ces droits sont reconnus dans le *Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture* (TIRPAA) [14].

Le régime de propriété intellectuelle a permis à Monsanto de mettre en place une plate-forme technologique dominante reposant sur ses propres innovations, caractères de semences et produits agrochimiques, tous brevetés. On retiendra en particulier son brevet (arrivé à expiration) sur l'herbicide glyphosate [15], commercialisé sous la marque « Roundup », et ses milliers de brevets portant sur des caractères, des séquences et des processus génétiquement modifiés. Monsanto a su utiliser la concession de licences pour contrôler les processus d'innovation. Toutes les grandes entreprises semencières fabriquent leurs produits à partir de technologies sous licence Monsanto. Et ainsi, paradoxalement, malgré l'existence de politiques relatives à la concurrence mondiale, toutes les sociétés fusionnantes sont également prisonnières de la plate-forme technologique érigée à partir des caractères biotechnologiques et des composés agrochimiques brevetés par Monsanto ciblant une poignée de cultures : maïs, soja et coton. Les fusions en cours ne feront que renforcer l'emprise de cette plate-forme.

SEMER LES GRAINES DE LA LUTTE MONDIALE POUR CONTRER LES FUSIONS

Portés par un système de valeurs attachant une grande importance à la souveraineté alimentaire et semencière et soutenant les luttes des paysan-ne-s pour la construction de systèmes alimentaires alternatifs, partout dans le monde, les groupes de la société civile s'élèvent contre cette consolidation de l'hégémonie de l'agriculture commerciale à grande échelle et de l'agroindustrie dans les chaînes de valeur agricoles [16]. Aux États-Unis, par exemple, *Food & Water Watch* (FWW) et le Syndicat national des agriculteurs (*National Farmers Union*, NFU) ont vivement contesté la fusion Dow-DuPont [17]. En Afrique du Sud, des groupes s'opposent à l'enfermement des systèmes agroalimentaires dans une trajectoire technologique à forte intensité d'intrants, dont le seul moteur est la rentabilité des entreprises et la rémunération des actionnaires [18]. En Europe, une coalition de groupes représentant des millions d'agriculteurs et de consommateurs, femmes et hommes, s'oppose à ces fusions, y voyant un « mariage infernal » faisant peser de graves menaces sur les systèmes alimentaires et agricoles à l'échelle du continent [19].

On estime qu'au cours des cent dernières années, 90 à 95 % des variétés paysannes ont disparu dans le monde, au rythme de deux pour cent par an [20]. Cette disparition a de graves conséquences sur la résilience et les droits des agricultrices et agriculteurs. Elle est également insoutenable du point de vue écologique, car les programmes de semences hybrides et génétiquement modifiées proposés par les entités fusionnantes se concentrent sur une poignée de cultures commerciales. Si en Afrique, en Asie et en Amérique latine, notamment, les paysans et les petits agriculteurs – en particulier les femmes – continuent de jouer un rôle central dans le maintien et la valorisation de la biodiversité agricole [21], l'avancée de grands groupes

14 Pour en savoir plus sur ces régimes juridiques, voir : Monsalve Suárez, Sofía, Rahmanian, Maryam, et Onorati, Antonio, « Semences et biodiversité agricole : la cheville ouvrière délaissée du droit à l'alimentation et à la nutrition », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 19-23. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/115

15 Pour en savoir plus sur l'expansion et l'impact du glyphosate et des autres produits agrochimiques, voir l'encadré « La lutte en faveur de la souveraineté alimentaire fait souffler un vent nouveau sur une Argentine ravagée par les épandages et les aliments malsains » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*. Concernant l'impact du glyphosate sur la santé humaine, voir : ACB, Réseau tiers monde (TWN) et Réseau pour une Amérique latine sans OGM (*Red por una América Latina Libre de Transgénicos), What Next After a Ban on Glyphosate – More Toxic Chemicals and GM Crops? Or the Transformation of Global Food Systems?,* 30 juin 2015. acbio.org.za/what-next-after-a-ban-on-glyphosate-more-toxic-chemicals-and-gm-crops/ (en anglais)

16 Pour en savoir plus sur les luttes des paysan-ne-s pour la reconnaissance de leurs droits, voir : Kastler, Guy, « Les droits des paysan-ne-s sur leurs semences sont aux avant-postes des droits humains », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 24-25. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/115

17 "AAI, FWW and NFU urge the U.S. Department of Justice to challenge the Dow-DuPont Merger. Pending biotech merger would harm consumers and small farmers", *Food and Water Watch*, 31 mai 2016. www.foodandwaterwatch.org/news/aai-fww-and-nfu-urge-us-department-justice-challenge-dow-dupont-merger (en anglais)

18 Alternative Information & Development Centre, "Supporters of the Southern Africa Campaign to Dismantle Corporate Power – Stop the Bayer/Monsanto merger!", 29 mars 2017. http://aidc.org.za/stop-bayer-monsanto-merger/ (en anglais) ; ACB, *African Centre for Biodiversity's submission to the South African Competition Commission on Bayer/Monsanto merger,* 14 mars 2017. acbio.org.za/acb-submission-competition-commission-bayer-monsanto-merger/ (en anglais)

19 Amis de la Terre Europe, *Marriage made in hell: Opposition rises to planned agriculture mega-mergers – major threat to our food and farms, says civil society*, 27 mars 2017. www.foeeurope.org/opposition-rises-planned-agriculture-mega-mergers-270317/ (en anglais)

20 Coupe, Stuart, et Lewins, Roger, *Negotiating the Seed Treaty*, Warwickshire : Practical Action Publishing, 2007. practicalaction.org/docs/advocacy/negotiatingseedtreatycoupe.pdf (en anglais)

21 Pour en savoir plus sur le rôle des femmes dans la conservation des semences et de la biodiversité, voir : Pschorn-Strauss, Elfrieda, « La souveraineté alimentaire en Afrique : reconnaître le rôle des femmes et des semences qu'elles conservent », *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*, 2016, pp. 51-53. www.righttofoodandnutrition.org/fr/node/119

dans le domaine des semences, de la santé des sols et de la protection des cultures érode cette diversité. Cette situation fait peser de graves menaces sur l'avenir à long terme de la production agricole liée à une base naturelle. Les utopies technologiques, comme la biologie synthétique, qui visent à remplacer les processus naturels de production alimentaire, ne feront que creuser l'écart entre les riches, dans leurs enclaves, et ceux qui n'ont pas accès aux ressources nécessaires pour assurer leur subsistance et celle de leurs communautés. Tant que le contrôle des technologies et l'accès à ces dernières resteront entre les mains d'intérêts privés, chaque nouvelle vague technologique aggravera les crises sociales et écologiques.

Pour les paysan-ne-s, le véritable enjeu est d'accroître la diversité et de renforcer leur résilience au changement climatique [22]. Pour réussir, ils ont besoin d'approches holistiques en matière de gestion des ravageurs, ainsi que de variétés diversifiées et adaptées aux conditions locales, qu'ils peuvent conserver et réutiliser sans s'acquitter d'une redevance. Les paysans et les consommateurs (et nos écosystèmes), femmes et hommes, ont également besoin de cultures variées pour à la fois diminuer les risques dans des conditions agricoles difficiles et disposer d'une base nutritionnelle solide et diversifiée.

Les répercussions économiques de la concentration sont encore plus insidieuses pour les paysan-ne-s et les populations rurales. Comme l'a souligné le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, les personnes pratiquant la petite agriculture produisent 70 % des aliments consommés dans le monde et sont traditionnellement les acteurs les moins compétitifs de la chaîne de valeur alimentaire [23]. L'augmentation du pouvoir de marché d'une poignée d'entreprises et le déclin de la recherche publique (résultat des politiques extractivistes néolibérales et de la concentration concomitante) impliquent que les paysan-ne-s paieront les semences certifiées plus cher, puisque les semenciers reporteront le coût de leurs investissements en R&D sur le prix de vente de leurs produits [24].

La hausse du prix des semences résulte aussi de l'empilage de caractères OGM, s'accompagnant d'une hausse des droits technologiques et des redevances sur les semences. Les fusions en cours auront pour effet d'accroître la quantité de semences contenant des caractères empilés et qui seront vendues au prix fort aux agriculteurs. Le coût des semences représente une part importante du budget consacré aux intrants, notamment pour les paysan-ne-s et les personnes pratiquant la petite agriculture. Le plus souvent, leurs clients sont des personnes pauvres habitant en milieu rural. La hausse du prix des semences et des intrants touchera donc plus particulièrement ces groupes, à travers l'augmentation des prix des denrées alimentaires [25].

LE MOMENT EST VENU DE RECONQUÉRIR LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET SEMENCIÈRE DES PAYSAN-NE-S

En un mot, ces fusions vont exposer les paysan-ne-s aux variations subites des prix des semences et limiter la diversité des semences auxquelles ils auront accès, tout en réduisant encore plus la contribution des femmes, en tant que gardiennes des semences, à la souveraineté alimentaire et semencière. Étant donné que les semences alternatives, mieux adaptées aux conditions locales, ainsi que les méthodes de protection des cultures bénéficieront de moins de ressources, la petite agriculture perdra tout simplement du terrain, incapable de soutenir la concurrence dans la mesure nécessaire pour justifier le coût de l'adoption des paquets technologiques prédominants.

22 Pour en savoir plus sur la résilience des paysan-ne-s au changement climatique, voir l'article « Face à la crise climatique, les peuples ont les solutions » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.

23 De Schutter, Olivier, « Lutter contre la concentration dans les chaînes d'approvisionnement alimentaire : Le rôle du droit de la concurrence pour contrer l'abus de pouvoir des acheteurs », *Note d'information*, 2010. *www.ohchr.org/Documents/Issues/Food/BN3_SRRTF_Competition_FRENCH.pdf*

24 Fuglie, Keith, *et al.*, "Rising concentration in agricultural input industries influences new farm technologies", Service de recherche économique du département de l'agriculture des États-Unis, 3 décembre 2012. *www.ers.usda.gov/amber-waves/2012/december/rising-concentration-in-agricultural-input-industries-influences-new-technologies/* (en anglais)

25 ACB, *op. cit.*, note 18.

26 Pour en savoir plus sur le rôle des paysan-ne-s dans la conservation des semences et de la biodiversité agricole, ainsi que sur le lien entre cette question et le droit à une alimentation et à une nutrition adéquates, voir : Monsalve Suárez, Sofía, *op. cit.*, note 14.

Nous devons donc exiger des États qu'ils prennent les décisions politiques qui s'imposent pour stopper ces fusions. Il est essentiel qu'ils remplissent leurs obligations vis-à-vis des droits humains et adoptent des politiques et des lois qui reconnaissent et protègent les droits des paysan-ne-s, comme actuellement discuté dans le cadre des négociations en vue d'une Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales [26]. Les États doivent faire en sorte que les paysan-ne-s figurent au centre des programmes ayant pour objectif d'appuyer et de développer une large gamme de ressources et de méthodes de production adaptées à leurs conditions, ainsi que de soutenir leur capacité à faire revivre et utiliser les variétés de semences autochtones et à maintenir et valoriser la biodiversité agricole. Car les paysan-ne-s sont les seul-e-s à pouvoir remplir ce rôle.

ENCADRÉ 7.1 La lutte en faveur de la souveraineté alimentaire fait souffler un vent nouveau sur une Argentine ravagée par les épandages et les aliments malsains

Marcos Ezequiel Filardi [27]

Dès les débuts de la naissance de l'Argentine en tant que pays indépendant, au XIXe siècle, la classe dominante a instauré un modèle d'agriculture et d'élevage extractiviste axé sur les exportations et reposant sur le pillage, la privation de droits ainsi que la dévalorisation et l'anéantissement partiel des paysan-ne-s et des peuples premiers. Mais ces vingt dernières années, les conséquences négatives de ce modèle ont été exacerbées par le dénommé « consensus des matières premières », l'expansion de l'agriculture industrielle basée sur les monocultures, les OGM et les produits agrotoxiques [28], les grandes entreprises exportatrices de l'agroindustrie ainsi que l'essor des supermarchés.

UN LABORATOIRE À CIEL OUVERT DES ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS ET DES PRODUITS AGROTOXIQUES

Le soja résistant au glyphosate a été autorisé en Argentine de façon on ne peut plus expéditive : seuls furent nécessaires trois mois au cours de de l'été 1996, un dossier de 135 pages et un rapport signé de l'entreprise Monsanto [29]. Exception faite d'une poignée de voix critiques, l'introduction des OGM ne se heurta initialement à aucune résistance majeure, ce qui en fait un cas exemplaire du processus connu sous le nom de « bio-hégémonie » [30].

Ce soja occupe aujourd'hui soixante pour cent de la superficie de terres cultivées du pays, faisant ainsi de l'Argentine l'une des provinces de ce que Syngenta a baptisé la « République unie du soja » [31].

Au cours des deux dernières décennies, la Commission nationale consultative en biotechnologie agropastorale (*Comisión Nacional Asesora de Biotecnología Agropecuaria*, CONABIA) a autorisé la commercialisation de 41 variétés transgéniques de soja, maïs, coton et pomme de terre, dont 38 contenant ou tolérant différents produits agrotoxiques ou y étant résistantes [32].

Loin de se limiter aux cultures transgéniques, le modèle reposant sur l'utilisation intensive de ce type de produits s'étend à la quasi-totalité des productions agricoles. Au mois de décembre 2016, l'on répertoriait 4 727 formulations commerciales autorisées (dont 249 approuvées sur la seule année dernière) générant un chiffre d'affaires annuel dépassant les trois milliards de dollars [33].

27 Marcos Ezequiel Filardi est avocat spécialiste des droits humains et de la souveraineté alimentaire. Il coordonne le Séminaire sur le droit à une alimentation adéquate à la Faculté de droit de l'Université de Buenos Aires (UBA), enseigne à la chaire libre de souveraineté alimentaire de l'École de nutrition de l'UBA et est membre de l'organisation *Abogadxs en Red por la Soberanía Alimentaria de los Pueblos* (Réseau des avocat-e-s pour la souveraineté alimentaire des peuples). Merci à Medardo Ávila Vázquez (Red Universitaria de Ambiente y Salud, Médicos de Pueblos Fumigados), Alicia Alem (Mouvement agroécologique d'Amérique latine et des Caraïbes, MAELA), Peter Clausing (Réseau d'action contre les pesticides, PAN Allemagne) et Karine Peschard (Institut de Hautes Études Internationales et du Développement) pour leur aide à la révision du présent encadré.

28 Svampa, Maristella, et Viale, Enrique, *Maldesarrollo. La Argentina del extractivismo y el despojo*, Buenos Aires : Katz Editores, 2014. Voir également : Aranda, Darío, Tierra Arrasada. Petróleo, soja, pasteras y megaminería. Radiografía de la Argentina del Siglo XXI, Buenos Aires : Editorial Sudamericana, 2015.

29 Eleisegui, Patricio, *Envenenados: una bomba química nos extermina en silencio*, Buenos Aires : Editorial Wu Wei, 2013, pp. 26-34.

30 Newell, Peter, "Bio-Hegemony: The Political Economy of Agricultural Biotechnology in Argentina", *Journal of Latin American Studies*, vol. 41, n° 1, 2009, pp. 27-57. Voir également : Motta, Renata, *Social Mobilization, Global Capitalism and Struggles over Food: A Comparative Study of Social Movements*, Londres et New York : Routledge, 2016, p. 190.

31 Voir l'image utilisée dans la publicité de Syngenta dans : GRAIN, *La République unie du soja, version 2.0*, 12 juin 2013. www.grain.org/fr/article/entries/4740-la-republique-unie-du-soja-version-2-0

32 Pour en savoir plus, voir : www.agroindustria.gob.ar/sitio/areas/biotecnologia/ogm/ (en espagnol)

33 Sández, Fernanda, *La Argentina Fumigada, Agroquímicos, enfermedad y alimentos en un país envenenado*, Buenos Aires : Grupo Planeta, p. 11.

34 Voir les statistiques de la Chambre de la santé agricole et des engrais (*Cámara de Sanidad Agropecuaria y Fertilizantes*, CASAFE) : www.casafe.org/publicaciones/estadisticas/ (en espagnol)

35 Rulli, Jorge E., *Pueblos Fumigados. Los efectos de los plaguicidas en las regiones sojeras*, Buenos Aires : Del Nuevo Extremo, 2009.

36 Barruti, Soledad, *Malcomidos: Cómo la industria alimentaria argentina nos está matando*, Buenos Aires : Grupo Planeta, 2013. Voir aussi : Yahdjian, Juan, *Somos Naturaleza. Misiones, salud y vida*, Eldorado : Th Barrios Rocha Ediciones, 2015, et Instituto Nacional de Tecnología Agropecuaria (INTA), *Los Plaguicidas agregados al suelo y su destino en el ambiente*, Buenos Aires : INTA Ediciones, 2015. inta.gob.ar/sites/default/files/inta_plaguicidas_agregados_al_suelo_2015.pdf (en espagnol)

Entre 2003 et 2015, la consommation de produits agrotoxiques a augmenté de 850 %, passant, dans le cas du glyphosate, de trois kilogrammes par hectare en 2003 à 11,7 en 2015. Sur cette période, un total de 360 millions de kilogrammes a été épandu sur trente millions d'hectares [34].

En conséquence, douze à quinze millions de personnes sont exposées au quotidien aux épandages de produits agrotoxiques dans différentes localités réparties sur l'ensemble du territoire et désormais connues sous le nom de « villages fumigés » (*pueblos fumigados*) [35]. Cependant, leur utilisation affecte la totalité des 42 millions d'Argentines et d'Argentins à travers la contamination de l'eau, de l'air, du sol, du lait maternel, des fruits, des légumes et des aliments ultra-transformés, dans lesquels l'on détecte une quantité croissante de résidus de pesticides [36].

De nombreuses organisations de défense des droits humains, de protection de l'environnement, d'universitaires ainsi que les chercheuses et chercheurs pratiquant la science *responsable* démontrent et dénoncent un accroissement, dans les villages concernés, des dommages génétiques et des maladies chroniques non transmissibles liées à l'exposition environnementale prolongée à des produits agrotoxiques tels que les cancers, les malformations, les troubles du système endocrinien, les troubles neurodégénératifs, l'infertilité, les fausses couches et les maladies respiratoires et cutanées [37].

UN MODÈLE QUI BAFOUE LES DROITS HUMAINS ET SCELLE LA DESTRUCTION DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DES BIENS COMMUNS NATURELS

En outre, le système agroalimentaire dominant en Argentine aggrave le déplacement forcé des paysan-ne-s et des peuples premiers. Il exacerbe la concentration, l'accaparement et la propriété étrangère des terres [38], les défrichages et la déforestation [39], les inondations [40], la dégradation des sols et la désertification [41], la destruction des zones humides et des forêts, la perte de biodiversité, ainsi que l'augmentation des émissions de dioxyde de carbone contribuant au changement climatique [42].

Ce modèle empêche la pleine jouissance et le plein exercice du droit humain à une alimentation et à une nutrition adéquates, et de la souveraineté alimentaire. En effet, il ne garantit pas la *disponibilité* des aliments dans le pays, étant donné qu'il privilégie le marché extérieur des matières premières et élimine, déplace ou marginalise la production d'aliments destinés à la population locale. De plus, en limitant l'offre locale en aliments, ce qui s'ajoute aux niveaux élevés de concentration économique présents tout au long de la filière agroalimentaire, de chômage, de pauvreté et de dénuement, et à l'absence de système de sécurité sociale intégral, il porte atteinte à l'*accessibilité* des aliments pour d'importantes franges de la population, lesquelles souffrent, en conséquence, de faim et de dénutrition. Qui plus est, en proposant des calories bon marché, des nutriments onéreux et des aliments (l'eau comprise) contaminés par des produits agrotoxiques et des métaux lourds, et en forçant l'intensification de la production d'autres aliments (par exemple l'alimentation animale, composée de céréales dérivées d'OGM contenant des résidus de produits agrotoxiques, d'hormones et d'antibiotiques) et la surabondance de denrées comestibles ultra-transformées riches en graisses, sucre, sel et additifs, il affecte le caractère adéquat de l'alimentation, faisant ainsi coexister la malnutrition, le surpoids, l'obésité [43] et les maladies chroniques non transmissibles liées à l'alimentation. Enfin, en ravageant les

37 Voir, par exemple : Carrasco, Andrés, Sánchez, Norma, et Tamagno, Liliana, *Modelo agrícola e impacto socio-ambiental en la Argentina: monocultivo y agronegocios*, La Plata : AUGM, 2012. sedici.unlp.edu.ar/bitstream/handle/10915/24722/Documento_completo__.pdf?sequence=3 (en espagnol) ; Sarandón, Estanislao, *Externalidades sociales y ambientales de la producción de soja en Argentina: los costos ocultos del modelo*, mémoire de thèse, Université de Georgetown (Washington, États-Unis), 2015. repository.library.georgetown.edu/handle/10822/1029909 (en espagnol) ; les rapports du Réseau des médecins de villages fumigés (*Red de Médicos de Pueblos Fumigados*), reduas.com.ar/ (en espagnol) ; les résultats des camps sanitaires de l'Institut de santé socio-environnementale de l'Université nationale de Rosario, www.fcm.unr.edu.ar/index.php/es/campamentos-sanitarios (en espagnol) ; *Agrotóxicos, evaluación de riesgos, salud y alimentos en Argentina*, Contribution de la société civile argentine en réponse au questionnaire du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation et du Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination économiquement rationnelles des produits et déchets dangereux. www.ohchr.org/Documents/Issues/ToxicWastes/PesticidesRtoFood/Argentina.pdf (en espagnol) ; et les travaux du Groupe sur la génétique et la mutagenèse environnementale (*Grupo de Genética y Mutagénesis Ambiental*) de l'Université de Río Cuarto (UNRC).

38 Ces vingt dernières années, plus de cent mille personnes pratiquant l'agriculture familiale, paysanne et autochtone ont perdu la vie ; de ce fait, le recensement démographique réalisé en 2010 a évalué la part de la population urbaine dans le pays à 94 % et enregistré une augmentation des établissements informels en périphérie des grandes villes.

39 Un rapport de la FAO situe l'Argentine parmi les dix pays ayant réalisé le plus de défrichages au cours des 25 dernières années : 7,6 millions d'hectares ont en effet disparu, à raison de 300 000 par an. Voir : Greenpeace, *Deforestación en el norte de Argentina: Informe Anual 2016*, Buenos Aires : Greenpeace, janvier 2017, p. 3. www.greenpeace.org/argentina/Global/argentina/2017/1/Deforestacion-norte-Argentina-Anual-2016.pdf (en espagnol)

40 Au moment de la révision du présent article, en avril 2016, cinq provinces argentines étaient en proie à des inondations. Pour en savoir plus sur le lien entre « sojisation » et inondations, voir : Behrends Kraemer, Filipe, *et al.*, "Desplazamiento de la ganadería por la agricultura en una cuenca de La Pampa ondulada: efectos sobre el escurrimiento superficial y erosión hídrica", Ciencia Suelo, vol. 31, n° 1, 2013, pp. 83-92. www.scielo.org.ar/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S1850-20672013000100008(en espagnol). Voir aussi : Bertram, Nicolás, et Chiacchiera, Sebastián, *Ascenso de napas en la Región Pampeana: ¿consecuencia de los cambios en el uso de la tierra?*, INTA EEA Marcos Juárez, 2013. inta.gob.ar/sites/default/files/script-tmp-inta_napas_mjz_13.pdf (en espagnol)

biens communs naturels, il compromet la *durabilité* de l'alimentation, mettant en péril l'exercice du droit dans son intégralité par les générations présentes et futures.

LA MONTÉE EN PUISSANCE DE LA LUTTE POUR IMAGINER ET CONSTRUIRE, COLLECTIVEMENT, D'AUTRES MONDES POSSIBLES

Quel que soit l'échelon, l'État, infiltré par les intérêts des acteurs qui soutiennent le système agroalimentaire dominant, en tirent profit ou lui confèrent une légitimité (les entreprises céréalières, semencières, productrices et fournisseuses de produits agrotoxiques, l'industrie chimique, alimentaire, pharmaceutique, pétrolière, du transport, logistique, financière et les supermarchés) [44], manque à son obligation de respecter, garantir et concrétiser le droit humain à la vie, à une alimentation et à une nutrition adéquates, à l'eau, à la santé, à un environnement sain ainsi que les droits des filles et des garçons du pays.

Cependant, la résistance à ce modèle et la construction collective d'autres mondes possibles gagnent en puissance, jour après jour. Le renforcement et l'organisation des peuples premiers, les mouvements paysans et sociaux [45], le Réseau de médecins [46] et le Réseau d'avocat-e-s des villages fumigés [47], les camps sanitaires de l'Université de Rosario [48], le Réseau des chaires libres de souveraineté alimentaire et les collectifs animés du même esprit [49], les assemblées socio-environnementales [49], la prise de conscience des répercussions du modèle dominant, la formation du Réseau national des municipalités et des communautés qui encouragent l'agroécologie [50], la multiplication des marchés de producteurs [51], des marchés populaires, des coopératives et des circuits de commerce équitable [52], le nombre croissant de jeunes néoruraux dans tout le pays, la lutte menée par les mères d'Ituzaingó Anexo [53], l'expulsion de Monsanto de la municipalité de Malvinas Argentinas, dans la province de Córdoba, suite aux protestations sociales [54], les mobilisations, de plus en plus nombreuses, en défense des biens communs naturels [55], la forte présence d'Argentines et d'Argentins et l'examen de la situation du pays au niveau du Tribunal Monsanto [56], ou encore la plateforme multisectorielle contre la « Loi Monsanto » relative aux semences [57], entre autres, sont autant d'initiatives qui rendent compte du réveil d'un peuple. Un peuple qui avance et qui lutte pour le « bien-vivre » (*Buen Vivir*) et la souveraineté alimentaire.

ENCADRÉ 7.2 Lactalis, l'ogre qui s'asseyait sur les droits des paysannes et des paysans

Victor Pereira et Federica Sperti [59]

En 2011, le groupe français Lactalis prend le contrôle du géant italien Parmalat et de ses plus de 70 000 employés, se positionnant ainsi comme leader mondial des produits laitiers. Puis en 2016, le groupe poursuit en lançant une offre publique d'achat sur les actions de Parmalat. Entre-temps, les rachats d'entreprises se poursuivent aux quatre coins du globe (Tirumala Milk en Inde [60], AK Gida en Turquie, Batavo et Elegê au Brésil, Esmeralda au Mexique et Lactalis en Europe de l'Est) [61]. Le présent article entend dénoncer les lourdes conséquences des activités réalisées par les sociétés transnationales comme Lactalis sur la vie des femmes et des hommes engagé-e-s dans la production laitière et la paysannerie, notamment en Italie et en France [62].

Rien qu'en Italie, le groupe Lactalis comprend cinq grandes entreprises (Parmalat, Locatelli, Invernizzi, Galbani et Cadermartori) et détient 33 % du marché traditionnel du lait italien, ce qui représente 34 % de la filière de la mozzarella, 37 %

41 Pengue, Walter A., *Cultivos Transgénicos, ¿hacia dónde fuimos? Veinte años después de la liberación de soja en la Argentina*, Buenos Aires, 4 janvier 2017. www.biodiversidadla.org/Portada_Principal/Recomendamos/Cultivos_transgenicos_hacia_donde_fuimos_Veinte_anos_despues_de_la_liberacion_de_soja_en_la_Argentina (en espagnol)

42 Grain, *Hold-up sur le climat. Comment le système alimentaire est responsable du changement climatique et ce que nous pouvons faire*, 2016. www.grain.org/fr/article/entries/5376-hold-up-sur-le-climat-comment-le-systeme-alimentaire-est-responsable-du-changement-climatique-et-ce-que-nous-pouvons-faire

43 La dernière enquête nationale sur les facteurs de risque révèle que soixante pour cent de la population adulte argentine est en surpoids et que trente pour cent souffre d'obésité ; 35 % des garçons, des filles et des adolescents sont en surpoids.

44 Pour consulter une analyse des relations entre les entreprises de la chimie et les hauts fonctionnaires du gouvernement du pays, voir : Greenpeace, *Ley de Semillas: Del campo al plato, el lobby de las empresas químicas*, mars 2017. www.greenpeace.org/argentina/Global/argentina/2017/3/INFORME-Ley-de-semillas-30-vinculos-entre-el-Gob-y-las-agroquimicas.pdf (en espagnol)

45 Notamment le Mouvement national paysan indigène (MNCI), affilié à La Via Campesina, et la Confédération des travailleurs de l'économie populaire (CTEP). Pour en savoir plus, voir : mnci.org.ar/ et ctepargentina.org/ (tous deux en espagnol).

46 Pour en savoir plus, voir : reduas.com.ar/ (en espagnol)

47 Pour en savoir plus, voir : aboqadxspueblosfumigados.blogspot.com.ar/ (en espagnol)

48 Pour en savoir plus, voir : www.fcm.unr.edu.ar/index.php/es/campamentos-sanitarios (en espagnol)

49 Les Chaires libres de souveraineté alimentaire (*Cátedras Libres de Soberanía Alimentaria*) représentent plus de quinze espaces travaillant en réseau, au sein des universités publiques nationales, pour susciter le débat sur le modèle alimentaire dominant et contribuer à la construction collective d'un autre modèle fondé sur la souveraineté alimentaire. Voir : De Gorban, Miryam K. (dir.), *Seguridad y Soberanía Alimentaria*, Buenos Aires : Editorial Akadia, 2013. Voir aussi, entre autres : calisanutricionuba.blogspot.com.ar/ ; catedralibredesoberaniaalimentaria.blogspot.com.ar/, www.unlp.edu.ar/articulo/2017/3/6/catedra_libre_de_soberania_alimentaria__clsa_unlp_, derechoalaalimentacion.org/ (tous en espagnol)

50 Collectifs de citoyen-ne-s organisés de manière autonome qui se réunissent afin de s'attaquer conjointement à une problématique environnementale les concernant. Pour en savoir plus, voir : asambleasciudadanas.org.ar/ (en espagnol)

51 Un nombre croissant d'établissements du pays adoptent l'agroécologie sous diverses formes. Voir : www.pagina12.com.ar/22670-una-red-por-la-agroecologia (en espagnol)

52 Pour en savoir plus, voir : www.argeninta.org.ar/pdf/LasferiasdelaAgricultura.pdf (en espagnol)

de celle des fromages frais et jusqu'à 49,8 % de celle du fromage ricotta[63]. En France, Lactalis est la deuxième plus grande entreprise du secteur agroalimentaire (20 % du marché national des produits frais, 18 % de celui du lait de consommation et 15 % de celui du beurre) et continue de croître d'année en année. Mais cette logique axée sur le profit et l'expansion des marchés se fait au détriment des petits producteurs de lait locaux et n'est pas sans impact sur la qualité du produit final consommé par la population[64]. En effet, la réduction constante du prix à l'étable oblige les producteurs à industrialiser l'élevage et à pousser les vaches à produire bien au-delà de leur potentiel naturel, entraînant une artificialisation de la production et une dégradation des qualités naturelles du lait.

Depuis toujours, Lactalis mène une politique d'approvisionnement qui s'appuie sur une forte dépendance des producteurs « engagés dans la politique d'entreprise », grâce, notamment, à la mise à disposition de citernes et aux groupements de producteurs « maison » (c'est-à-dire, des organisations de producteurs développées par l'industriel acheteur) sous contrat exclusif avec l'entreprise. Outre ce clientélisme, Lactalis garde également ses éleveurs-fournisseurs sous sa coupe par le biais de méthodes d'intimidation. La contractualisation mise en place en 2012 avec la politique du « Paquet Lait »[65] européen a accentué l'asservissement des producteurs et leur dépendance économique vis-à-vis des laiteries. Lactalis, connue pour la dureté de sa politique envers ses propres salariés au sein de ses usines, a saisi cette occasion pour inclure des clauses abusives dans les contrats de fourniture de lait, dont une relative à l'interdiction de porter atteinte à l'image de l'entreprise[66].

En Italie, le groupe français a réduit les montants payés aux fournisseurs de lait, alors que ces derniers demandaient que le prix leur étant versé soit au moins proportionnel aux coûts de production, lesquels varient de 38 à 41 centimes d'euro le litre. Lors du passage de l'étable à l'étagère, le prix du lait frais peut en effet quadrupler. L'écart entre le prix payé par les consommateurs italiens et celui payé aux producteurs de lait est le plus élevé d'Europe.

En France, c'est aussi sur la base de ses propres clauses, notamment celle relative à la protection de l'image de l'entreprise, que Lactalis a récemment signifié à cinq producteurs qu'il mettait fin à leur contrat de collecte. Le groupe leur reproche d'avoir témoigné des pratiques[67] de l'entreprise dans le cadre d'un reportage sur l'empire Lactalis et son PDG Emmanuel Besnier diffusé dans l'émission « Envoyé Spécial »[68]. « S'il vous appartient d'être en désaccord avec notre politique d'approvisionnement en lait, celle-ci reste cependant de notre ressort et ne peut en toute hypothèse faire l'objet d'un tel dénigrement », peut-on lire dans un courrier « explicatif » envoyé à l'un des éleveurs[69]. Un préavis de douze mois[70] a été donné aux cinq producteurs concernés.

« Quel avenir pour la défense des producteurs dans ce contexte-là ? », s'interroge la Confédération Paysanne[71], estimant qu'il « serait temps d'entendre enfin nos demandes pour des organisations de producteurs qui défendent et protègent réellement les paysans ». Les cinq producteurs ont, quant à eux, trouvé une solution : ils seront collectés par la Laiterie Saint-Denis L'Hôtel (LSDH) et leur lait commercialisé sous la marque « C'est qui le patron ? ». En Italie, face au quasi-monopole de Lactalis, une petite coopérative produit et commercialise le « Lait bon et honnête » (*Latte buono e onesto*)[72], offrant une meilleure rémunération pour les producteurs. Au-delà de ces actions, c'est bien un changement global du système qui permettra une transition positive pour l'ensemble des producteurs laitiers, grâce, notamment, à une régulation publique du marché.

53 Pour en savoir plus, voir : *ecoalimentate.org.ar/* (en espagnol)

54 Groupe de mères de famille de la localité d'Ituzaingó Anexo (province de Córdoba), qui se sont organisées et sont finalement parvenues à faire instruire le premier procès pénal pour utilisation de produits agrotoxiques dans le pays. Voir : Broccoli, Ana, "The Other Mothers and the fight against GMOs in Argentina", dans : Shiva, Vandana (dir.), *Seed Sovereignty, Food Security: Women in the Vanguard of the Fight Against GMOs and Corporate Agriculture*, Berkeley : North Atlantic Books, 2016.

55 Monsanto prétendait y construire l'usine de traitement de semences de maïs OGM la plus grande d'Amérique du Sud, avec l'appui des autorités à l'échelle nationale, provinciale et municipale. Les habitant-e-s de Malvinas Argentinas se sont organisé-e-s pour s'opposer à l'installation, jusqu'à ce que la société décide d'abandonner ses activités dans cette localité et de vendre le terrain. Cet événement constitue un tournant dans l'histoire de la lutte socio-environnementale en Argentine.

56 L'on peut notamment mentionner la manifestation organisée dans la ville de Córdoba et ayant réuni, dans la joie et la bonne humeur, vingt mille personnes en défense des trois pour cent de forêts natives que conserve encore la province.

57 Pour en savoir plus, voir : *www.biodiversidadla.org/Principal/Coberturas_especiales/Tribunal_Internacional_Monsanto* (en espagnol)

58 La *Multisectorial contra la Ley Monsanto de semillas* rassemble des organisations engagées dans la lutte contre la privatisation des semences dans le pays. Pour en savoir plus, voir : *www.biodiversidadla.org/Autores/Multisectorial_contra_la_Ley_Monsanto_de_Semillas* (en espagnol)

59 Victor Pereira est animateur national du pôle « laits » de la Confédération Paysanne, membre français de la Coordination Européenne Via Campesina (ECVC). Federica Sperti travaille pour le Centro Internazionale Crocevia, en particulier sur les campagnes européennes et le secteur lié à l'élevage et aux marchés au niveau européen et mondial. Merci à Mauro Conti (Centro Internazionale Crocevia), Priscilla Claeys (Université de Coventry et FIAN Belgique), Karine Peschard (Institut de Hautes Études Internationales et du Développement) et Antonio Onorati (Centro Internazionale Crocevia) pour leur aide à la révision du présent encadré.

60 Sukumar, Cr et Kumar, Arun, « Le Groupe Lactalis of France to purchase Tirumala Milk Products for $275 mn », *The Economic Times*, 8 janvier 2014. *economictimes.indiatimes.com/industry/cons-products/food/le-groupe-lactalis-of-france-to-purchase-tirumala-milk-products-for-275-mn/articleshow/28521819.cms?intenttarget=no* (en anglais)

61 Pour en savoir plus, voir : *www.lactalis.fr/le-groupe/chiffres-cles/*. Voir aussi : Mitrofanoff, Kira, « Comment Lactalis s'impose comme le n°1 mondial des produits laitiers devant Nestlé et Danone », Challenges, 10 janvier 2014. *www.challenges.fr/entreprise/comment-le-francais-lactalis-s-impose-comme-le-n-1-mondial-des-produits-laitiers-devant-nestle-et-danone_123113*

Par ailleurs, la baisse de rémunération des producteurs et les ruptures de contrat pratiquées par Lactalis, à l'instar des cas italiens et français décrits plus haut, n'en demeurent pas moins graves. Selon le syndicat italien Coldiretti, le déséquilibre contractuel entre les parties rend possibles les abus de l'industrie, avec l'imposition de conditions déraisonnablement lourdes aux producteurs de lait. Rappelons que le prix payé par le groupe en 2016 a été excessivement bas, calé au centime près sur celui du géant « coopératif » Sodiaal. Cela démontre l'inefficacité des actions menées par la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA, syndicat agricole majoritaire en France), à la fin de l'été 2016 contre l'usine de Laval, où se situe le siège de Lactalis, dans le cadre d'un conflit qui a finalement abouti à un accord sur le prix à payer aux producteurs. Et la FNSEA de saluer l'issue des négociations [73], bien que ce prix soit nettement trop bas.

L'iniquité des contrats laitiers actuels ne fait aujourd'hui plus de doute : harcèlement moral, abus de dépendance économique, entrave à la liberté syndicale, entre autres. Dans les campagnes, le mal est fait. La quasi-totalité des producteurs livrant à Lactalis n'ose plus s'exprimer. Sans revenus, sans perspectives d'avenir, de plus en plus isolés, ils se voient maintenant privés de leur liberté de parole et d'action. Afin de dénoncer cette situation, la Confédération Paysanne a déposé, en 2016, des plaintes pour extorsion contre plusieurs laiteries, dont Lactalis, dans une dizaine de départements français.

L'enseignement à tirer des agissements de Lactalis est qu'il est urgent de réintroduire des systèmes visant à réguler les marchés laitiers et des mécanismes permettant de répartir les richesses à tous les niveaux, ce, par l'implication renouvelée des pouvoirs publics. C'est en effet le désengagement de ces derniers qui rend possible de telles pratiques abusives. Les exemples présentés ici illustrent également l'importance de constituer des collectifs de producteurs indépendants des laiteries pour défendre des éleveuses et des éleveurs fragilisé-e-s en raison de la mise en œuvre de la contractualisation imposée par les multinationales de l'agroalimentaire [74]. Mais il est important de reconnaître que le désengagement des pouvoirs publics est avant tout la première cause de ces pratiques. Il est fondamental que les gouvernements effectuent un contrôle sur les entreprises laitières et s'assurent que les règles nationales et européennes soient respectées de sorte à protéger les travailleurs, le public et, surtout, les ressources productives du territoire. Toute révision de la politique agricole commune (PAC) doit impérativement prévoir la réintroduction de mesures relatives à la gestion des marchés.

62 Casalegno, Elsa, et Laske, Karl, *Les cartels du lait : Comment ils remodèlent l'agriculture et précipitent la crise*, Paris : Don Quichotte, 2016, p. 54-58.

63 Coldiretti, « Latte : Coldiretti, 1/3 mercato italiano in mano a francese Lactalis ». *www.coldiretti.it/News/Pagine/824---13-Novembre-2015.aspx* (en italien)

64 Le Groupe Lactalis a été contacté le 10 juillet 2017 pour lui donner la possibilité d'exercer son droit de réponse aux informations publiées dans le présent encadré.

65 Le « Paquet Lait » est un règlement européen censé permettre aux éleveurs de se regrouper en organisations de producteurs pour négocier le prix du lait dans les meilleures conditions après la suppression des quotas. Pour en savoir plus, voir : *ec.europa.eu/agriculture/milk/milk-package_fr*

66 Les auteur-e-s du présent encadré sont en possession d'exemplaires desdits contrats contenant les clauses présumées abusives. Ces documents ont été examinés aux fins de vérification des informations contenues dans le présent encadré.

67 Confédération Paysanne, « Lactalis : Le saigneur et les paysans », 30 janvier 2017. *www.confederationpaysanne.fr/actu.php?id=5492*

68 France 2, « Lactalis : le lait, le beurre et l'argent du beurre », reportage censuré, 13 octobre 2016. *www.youtube.com/watch?v=-jUE|1PrGTdY*

69 Courrier envoyé par Lactalis en date du 13 janvier 2017 dont le destinataire est en possession. Les auteur-e-s du présent encadré ont également transmis cette lettre, sur demande, aux fins de vérification des informations contenues dans le présent encadré.

70 Monier, Jean-François, « Reportage sur France 2 : Lactalis rompt le contrat de producteurs de lait », Le Parisien, 27 janvier 2017. *www.leparisien.fr/flash-actualite-economie/opa-de-lactalis-sur-parmalat-la-consob-rouvre-son-instruction-27-01-2017-6626796.php*

71 *Op. cit.*, note 67.

72 Pour en savoir plus, voir : *www.buonoeonesto.it* (en italien)

73 Suite à leur action, la FNSEA, la Fédération Nationale des Producteurs de Lait (FNPL) et les Jeunes Agriculteurs affirmaient dans un communiqué que « le combat légitime des producteurs de lait a fini par payer ». Pour en savoir plus, voir : *www.fnpl.fr/2016/08/fnplfnseaja-accord-lactalis-le-combat-legitime-des-producteurs-de-lait-a-fini-par-payer/*

74 Pour en savoir plus sur la résistance contre les transnationales de l'agroalimentaire au Somaliland, voir l'encadré « Le mouvement des coopératives laitières au Somaliland, ou la reconquête de la souveraineté alimentaire par les pastoralistes » dans la présente édition de *l'Observatoire du droit à l'alimentation et à la nutrition*.